

Ministère du travail, de la santé et des solidarités

**Arrêté du 1<sup>er</sup> juillet 2024 modifiant l'arrêté du 25 avril 2024 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2024 (64<sup>ème</sup> promotion)**

NOR : TSSS2430305A

La ministre du travail, de la santé et des solidarités,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article R. 123-28 ;

Vu l'arrêté du 15 octobre 2019 modifié relatif à l'organisation des concours, aux modalités d'inscription, à la nature et l'organisation des épreuves, au contenu des programmes, à la composition et l'organisation des jurys et aux règles de discipline des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale ;

Vu l'arrêté du 15 septembre 2023 portant ouverture des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale en 2024 (64<sup>ème</sup> promotion) ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2024 portant nomination des membres du jury des concours d'entrée à l'École nationale supérieure de sécurité sociale pour 2024 (64<sup>ème</sup> promotion) ;

Vu l'avis du conseil d'administration de l'École nationale supérieure de sécurité sociale en date du 20 juin 2024,

Arrête :

Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 25 avril 2024 susvisé est ainsi modifié :

Au treizième alinéa de l'article 5, les mots : « M. DORAT (Rémi) » sont remplacés par les mots : « M. LAURENCEAU (Cyrille) ».

Article 2

Le directeur de l'École nationale supérieure de sécurité sociale est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel Santé - Protection sociale - Solidarité et au Bulletin officiel Travail - Emploi - Formation professionnelle.

Fait le 1<sup>er</sup> juillet 2024.

Pour la ministre et par délégation :  
La sous-directrice du pilotage  
de la sécurité sociale,  
Claire VINCENTI